

la dite église, et conservée depuis cette époque dans une magnifique châsse ou arche couverte en totalité d'une feuille d'or sur laquelle étaient représentés les douze apôtres, soutenue aux quatre angles par autant d'anges d'or massif, et surchargée d'ornements en piergeries, perles, pierres gravées et autres bijoux précieux, presque tous dons de la piété des souverains français et étrangers envers la mère de Dieu, le plus grand nombre par reconnaissance des bienfaits miraculeux en leur faveur, de sa puissance infinie et de son insigne protection.

Quelques renseignements à nous parvenus par l'effet de nos recherches, recueillis avec soin et poursuivis avec autant de constance que d'ardeur, nous ont conduit aux découvertes suivantes :

Au mois de décembre 1793, des commissaires des trois corps constitués de la ville de Chartres, s'étant réunis dans la sacristie de notre église cathédrale, se firent représenter par les sacristains la sainte châsse qui était confiée à leur garde, ainsi que tous les objets précieux renfermés dans le trésor<sup>1</sup>.

A l'aspect de cette vénérable relique, ils furent saisis d'un sentiment religieux et ils arrêtèrent que la sainte châsse ne serait ouverte que par des ecclésiastiques. En conséquence de cette décision, M. l'abbé Jumentier, ci-devant curé de St-Hilaire de Chartres et ancien promoteur de notre diocèse, fut requis, avec un autre ecclésiastique, de se transporter à la sacristie. Lorsqu'ils y furent arrivés, M. Guillard le jeune, en sa qualité de procureur syndic de la commune, les invita de procéder à l'ouverture de la dite châsse et d'en extraire eux-mêmes toutes les reliques qui y étaient renfermées.... Cette ouverture fut faite en présence au moins de cinquante personnes, toutes pénétrées de respect

<sup>1</sup> Voy. le procès-verbal dans le *Bulletin du Comité historique des arts et monuments*. T. 3. 1852. p. 29.